

*Date de dépôt: 21 août 2007*

*Messagerie*

**Réponse du Conseil d'Etat**  
**à l'interpellation urgente écrite de M. Guy Mettan : Traversée du lac en 2040 : gag ou faute de frappe ?**

Mesdames et  
Messieurs les députés,

En date du 29 juin 2007, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat une interpellation urgente écrite qui a la teneur suivante :

*« Après avoir été (incon)sciemment oubliée dans le premier projet d'agglomération franco-valdo-genevoise mis en consultation, la traversée de la rade est – ô divine surprise – brusquement ressortie des tiroirs du Conseil d'Etat, grâce notamment à une série de motions déposées au Grand Conseil.*

*Dans l'espoir, sans doute, de voir les partisans d'une traversée du lac se diviser à nouveau entre défenseurs d'une moyenne traversée, d'un grand pont, d'un petit tunnel, d'un bac, et même d'une audacieuse et grande traversée, le Conseil d'Etat a évoqué un nombre impressionnant de tracés possibles.*

*Constatant que, malgré ces efforts d'atermoisement, un certain consensus était en train d'émerger autour d'une grande traversée lacustre à la hauteur du Vengeron et du pavillon de Ruth, aux pieds de la rampe de Vézenaz, voici que le Conseil d'Etat propose de réaliser ce dernier projet pour l'an 2040, année de la Saint Glinglin et des calendes grecques réunies.*

*Dès lors, la question se pose: la traversée du lac, en 2040, relève-t-elle du gag – et, dans ce cas, nous rions volontiers à cette divertissante plaisanterie – ou d'une simple erreur de frappe, sachant qu'il serait tout à fait possible d'envisager une telle construction, dès 2020 déjà?*

*En effet, le programme d'achèvement des routes nationales est prévu pour 2015, et rien n'empêche d'inscrire le projet d'achèvement autoroutier de Genève en tête de liste des prochaines réalisations nationales urgentes. Si le canton tout entier se mobilise, du Conseil d'Etat au Grand Conseil, des milieux privés aux associations qui se consacrent à la mobilité, en passant par les élus à Berne, cet objectif est parfaitement réalisable et les travaux pourraient commencer avant 2020 et être achevés, au plus tard, en 2030, tout en étant entièrement financés par la Confédération.*

*Entretemps, et, dès 2015, si tout va bien, la croissance de la mobilité urbaine et inter-urbaine pourra être absorbée par la mise en service du réseau RER du CEVA, qui viendra soulager le centre-ville et l'autoroute de contournement de la surcharge de trafic déjà constatée aujourd'hui. Avec de la volonté, tant le réseau de transports publics (CEVA) que privés (traversée autoroutière du lac) que l'aménagement des quais et la traversée du pont du Mont-Blanc par des trams pourraient être achevés en 2030. Ce serait une performance que Genève, si tous ses élus étaient conscients des enjeux pour notre région, pourrait réaliser sans peine. Mais le Conseil d'Etat le veut-il vraiment?*

*Dès lors, et sans vouloir polémiquer plus longtemps, il conviendrait que le Conseil d'Etat indique clairement au Grand Conseil et à la population genevoise:*

- Quelle est la liste complète des projets en cours ?*
- Lequel a ses préférences ?*
- Qui va payer ?*
- Et, surtout, quelles démarches il entend mettre en œuvre pour que le chantier puisse démarrer en 2020, au plus tard ? »*

## **REPONSE DU CONSEIL D'ETAT**

La plupart des réponses aux questions formulées par cette interpellation urgente écrite se trouvent dans deux documents récemment adoptés par le Conseil d'Etat et transmis au Grand Conseil pour examen. Il s'agit tout d'abord du plan directeur du réseau routier 2007-2010, qui détermine les modifications du réseau routier pendant sa période de validité et fixe les priorités en matière de nouvelles infrastructures à un horizon de 15 ans, et ensuite du rapport du Conseil d'Etat sur la traversée lacustre qui répond à une série de pétitions et de résolutions adoptées par le Grand Conseil.

Par ailleurs, le document final du Projet d'agglomération, en cours d'élaboration, doit reprendre la liste de ces ouvrages afin de les inscrire, à divers titres, au sein de ce document de planification.

Parmi les ouvrages routiers d'importance figurant dans le plan directeur du réseau routier se trouvent, pour la période 2007-2010, la tranchée couverte de Meyrin, en lien avec le TCMC, pour la période 2011 à 2014, le complément de la jonction autoroutière de la Milice, la tranchée couverte de Vésénaz, la route des Nations, la modification de la jonction autoroutière de Ferney, la route des Communaux d'Ambilly, et, à plus long terme, la route interquartier de Genève-Sud, la jonction de Thônex, la jonction autoroutière de Versoix, l'élargissement de l'autoroute au niveau du Vengeron, l'évitement de Chancy, le chemin de la Scie et la traversée lacustre.

Concernant ce dernier ouvrage, le Conseil d'Etat renvoie à son rapport détaillé présentant les différentes variantes analysées et les arguments en faveur de son choix de retenir le principe d'une traversée lacustre reliant le Vengeron à la Belotte, avec un prolongement en direction du carrefour des Chasseurs. Ce choix repose essentiellement sur la conviction du Conseil d'Etat que ce type d'ouvrage est le seul susceptible d'offrir à Genève et à sa région une infrastructure ayant une fonction d'ossature routière de ceinture permettant de répondre aux enjeux de la mobilité à l'horizon 2040.

Quant à son financement, de par sa nature de lien entre le réseau routier suisse et français, celui-ci devrait pouvoir être assuré par la Confédération au titre d'ouvrage routier du réseau national.

Les travaux nécessaires à la mention de cet ouvrage au titre du réseau des routes nationales doivent pouvoir être engagés au plus vite, afin de pouvoir définir avec plus de détail le tracé exact, les fonctionnalités et le dimensionnement de cette traversée, ainsi que les mesures d'accompagnement qui lui sont liées. C'est pourquoi, le Conseil d'Etat espère que le Grand Conseil adaptera en conséquence le projet de loi actuellement en cours d'examen auprès de la commission des travaux (PL 10015) portant sur l'ouverture d'un crédit d'étude de 3 500 000 F pour la réalisation d'une traversée urbaine sous-lacustre de Genève.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte de la présente réponse.

AU NOM DU CONSEIL D'ETAT

Le chancelier :  
Robert Hensler

Le président :  
Charles Beer